
CONSEIL D'UFR PROCES-VERBAL N°4

3 DECEMBRE 2020

Visioconférence

Membres élu.e.s présent.e.s : Léontine Abba, Alexis Avdeeff, Marlène Belly, David Bodet, Cédric Bouquet, Teddy Brunet, Mathilde Carrive, Valentin Cattier, David Clarys, Yannis Delmas, Nadine Dieudonné-Glad, Alain Ducouso-Lacaze, Florian Duperré, Laurian Fontaine, Alice Grelier, Aymeric Henault, Anne Jollet, Emilie Kurdziel, Jean-Marie Lecointre, Benoît Leroux, François Lumineau, Gilles Malandain, Gilles Marmasse, Jean Pylouster, Fanette Quadrio, Cécile Voyer

Membres élu.e.s excusé.e.s : Sébastien Aubineau, Anthony Gagnaire-Cirot, Véronique Meyer, Héroïse Morel

Absent.e.s ayant donné procuration : Anthony Gagnaire-Cirot donne procuration à Florian Duperré ou à défaut à Laurian Fontaine, Véronique Meyer donne procuration à Nadine Dieudonné-Glad, Héroïse Morel donne procuration à Anne Jollet

Membres invité.e.s présent.e.s : Isabelle Aabkari, Benoît Aubigny, Emmanuel Babbi, Claire Beausse, Emmanuelle Vareille, Jean-Pierre Escriva, Catherine Esnard, Patricia Etien, Arnaud François, Marion Haza, Serge Hélias, Yvan Hochet, Armelle Jacquemot, Pierre Kamdem, Philippe Mainterot, Eric Marceau, Vincent Michel, Adelina Miranda, Christian Papinot, Nicolas Tran, Graeme Watson, Jean-Louis Yengué

Membres invité.e.s excusé.e.s : Alzira Fontaine, Nicolas Vibert

1. Approbation du PV du conseil du 19 novembre

Le PV n°3 du conseil d'UFR du 19 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité sans modification par un vote « à main levée ».

2. Actualités de l'UFR

A. Enquête équipement informatique des enseignant.e.s et enseignant.e.s-cherch.eur.euse.s

L'ensemble des personnels statutaires ayant manifesté leurs besoins lors de l'enquête et n'étant pas équipés d'un ordinateur de moins de 5 ans seront équipés. Une douzaine de PC portables ont été commandés. Ils devraient être livrés en début d'année prochaine. Le service informatique récupèrera alors les anciens PC pour les remettre en état et les mettre à disposition d'autres personnes.

B. Décision de l'Université de Poitiers sur les postes d'enseignant.e.s et enseignant.e.s-cherch.eur.euse.s

Le 19 novembre dernier, le directeur a rencontré le président de l'UP et le Directeur des Ressources Humaines pour faire part des demandes de postes de l'UFR qui avaient déjà été transmises par courrier.

A l'issue de cette rencontre un courriel de réponse a été envoyé par le DRH le 25 novembre :

- Les demandes de création de postes ont été refusées.
- Pour le poste de Marie Groult, Professeure Certifiée (PRCE) de Géographie, qui va partir à la retraite, le département souhaite la transformation/l'échange de ce poste en Maître de Conférences ce qui nécessiterait un redéploiement externe pour lequel les délais sont courts. Il a donc été proposé un poste d'Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche pendant une année.
- Pour les postes d'Anna Potocki et Pauline Quemart, MCU 16^e section Psychologie, la publication MCU en 2021 a été demandée et accordée.
- Pour le poste de François Guercin, MCU 16^e section Psychologie, parti à la retraite après plusieurs années de congé pour longue maladie pendant lesquelles il n'a pas été remplacé, et remplacé par un.e ATER seulement au 1^{er} janvier 2021, la reconduction de l'ATER pour une année a été décidée, alors que l'UFR demandait une mise au concours en 2021.
- Pour le poste de Stéphane Beaud, Professeur des Universités 19^e section Sociologie, il a été décidé d'un remplacement par un.e ATER, alors que l'UFR demandait une mise au concours en 2021. Le département de Sociologie est le 2^e département ayant le moins bon taux d'encadrement de l'UFR, après celui de Psychologie, avec seulement 3 postes de PU ce qui avait d'ailleurs mené à la demande de création d'un nouveau poste de PU. Ces problèmes d'encadrement mettent à mal la recherche et l'encadrement des thèses.

Pour ces 2 derniers postes, le directeur de l'UFR a demandé des explications sur ces décisions. Dans un courriel du 30 novembre, le DRH a répondu « *Comme évoqué lors de notre entretien, ce choix est une position de sagesse afin de permettre à la prochaine équipe de mener sa propre politique RH* ».

Le département de Sociologie a également demandé une explication au président et au conseil d'administration de l'UP sur ce gel d'emplois et a reçu la même réponse.

Après discussion, le conseil décide d'adresser un courrier à la nouvelle présidente de l'UP (élue le 1^{er} décembre 2020) et au conseil d'administration.

Le texte (joint en annexe) est approuvé à l'unanimité moins 1 abstention par un vote « à main levée ».

C. Salon virtuel de L'Etudiant Niort-Poitiers du 12 au 20 décembre

Une réunion d'information aux composantes organisée par la Direction de la Communication (DIRCOM) a eu lieu le 26 novembre. Tous les salons organisés par le groupe L'Etudiant passent en format numérique, sauf celui d'Angoulême pour lequel une décision est encore attendue. Le salon de Poitiers est fusionné avec celui de Niort et aura lieu ce mois-ci comme l'était prévu le salon de Niort alors que celui de Poitiers devait se tenir en février. C'est un salon Nouvelle-Aquitaine qui sera organisé en janvier et février.

Ce salon virtuel se tiendra donc du 12 au 20 décembre 2020. La journée la plus importante étant le samedi 12 décembre de 9h00 à 17h00. Le reste du salon serait réservé à des rendez-vous.

L'organisateur est encore en pleine création du site internet. Ensuite la main sera donnée à la DIRCOM, puis à Aurélie Nouailhas du service InseRCom qui formalisera le stand SHA. L'UFR a décidé de découper son stand pour que chaque département soit visible et de créer un sous-stand « Les étudiants vous renseignent » qui sera tenu par des tut.eurs.rices insertion. Tout cela se fait en dernière minute avec des délais très courts en sachant que beaucoup de modalités techniques sont encore inconnues et que la configuration du site devra être terminée pour le 10 décembre.

La question se pose de la future affluence à ce salon pour lequel aucune publicité n'a encore été faite. Il serait dommage au vu du travail important qui va être fourni par les personnels et étudiant.e.s de l'UFR que le stand ne soit finalement visité que par peu de lycéen.ne.s. On peut aussi déplorer la probable marchandisation des données personnelles des participant.e.s à ce salon. L'UFR regrette que l'UP n'ait pas annulé sa participation à ce salon car elle aurait préféré concentrer ses efforts à l'organisation de journées portes ouvertes virtuelles.

3. Evolution de la situation de confinement pour la fin du semestre, les examens et le semestre suivant

A. Fin de semestre

Les enseignements pratiques accordés par le rectorat ont lieu. Une nouvelle demande du département de Géographie a été transmise récemment à la Direction Générale des Services et est en attente d'une réponse.

Les retraits d'ordinateurs prêtés aux étudiant.e.s ont débuté aux Bibliothèques Universitaires. Toute nouvelle demande peut encore être transmise au responsable administratif, Eric Marceau.

Les étudiant.e.s peuvent avoir accès aux salles informatiques et à des salles connectées au réseau wifi de l'UFR grâce au logiciel de prise de rendez-vous mis en place. Peu de demandes sont enregistrées. Il a donc été décidé de regrouper les demandes pour l'Hôtel Fumé sur la BU Michel Foucault où là aussi peu de demandes sont reçues.

Pour rappel, les épreuves de contrôle continu et les épreuves de substitution doivent être placées jusqu'au 18 décembre. Tout.e étudiant.e absent.e à une épreuve de contrôle continu peut se présenter à une épreuve de substitution.

Les examens terminaux débiteront le 4 janvier 2021.

B. Examens

Les aménagements des Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences ont été validés par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire qui s'est tenue le 26 novembre.

Le service scolarité a commencé l'élaboration du calendrier des examens qui se présentera probablement sous la forme de 2 documents. Un 1^{er} document recensera les épreuves en présentiel ainsi que celles en distanciel en temps limité qui auront lieu entre les 4 et 15 janvier 2021. Un 2^e document recensera les épreuves en distanciel pour lesquelles les étudiant.e.s auront une date de mise à disposition de l'épreuve et une date limite étendue pour rendre leur travail. Les dates proposées sont le 4 janvier à 14h pour le « début » des épreuves et le 15 janvier à 14h pour la date limite de retour des épreuves. Ceci laissera le temps aux collègues de finaliser leurs épreuves après les congés et de récupérer les devoirs avant la reprise des enseignements.

Pour les examens en distanciel, il est recommandé de laisser l'épreuve disponible plus de temps que la durée de l'épreuve pour prendre en compte les durées de chargement variables selon la qualité de la connexion internet. Une tolérance sera demandée pour traiter au cas par cas des demandes d'étudiant.e.s qui auraient rencontré des soucis techniques au moment de rendre leur devoir. Il est également important de respecter le principe d'anonymat des copies autant que possible et d'avoir recours aux fonctions d'anonymat proposées par le logiciel UPdago.

C. Second semestre

Les examens terminaux du premier semestre se terminant le 15 janvier, le second semestre pourra débiter le lundi 18 janvier 2021 pour se terminer le vendredi 30 avril. Les examens du second semestre auront lieu les semaines des 3 et 10 mai.

Les modalités de la reprise le 18 janvier ne sont pas encore connues. Selon la situation sanitaire, le retour pourrait se faire en distanciel ou hybride ou présentiel. Des discussions au niveau national sont en cours sur la date de la réouverture des universités. Les dernières annonces du Président de la République mentionnaient une possible réouverture des universités une quinzaine de jours après le 20 janvier. Les présidences d'universités, dont l'UP, ont demandé la réouverture dès le mois de janvier.

4. Budget 2021

La 1^{ère} commission des finances issue de la mise en place des nouveaux statuts s'est tenue le 26 novembre dernier. Le directeur remercie Claire Beausse, responsable du service financier, pour son travail de préparation et sa présentation. Il remercie également les représentant.e.s des différents collèges de leur participation à cette commission.

Les données et tableaux présentés ci-dessous ont été transmis aux membres du conseil avant la séance.

Introduction

- Les composantes de l'Université de Poitiers reçoivent fin juillet (juste avant la pause estivale) une lettre de cadrage budgétaire qui constitue la dotation UP. Cette lettre de cadrage est réalisée par le Vice-Président aux moyens et la Directrice des affaires financières pour le budget formation et support, et le VP recherche pour le budget recherche.
- Il convient de distinguer 2 budgets :

- Recherche :

Répartition par masse et par laboratoire dans la lettre de cadrage

- Formation et support :

Attributions de l'UP + les ressources propres de l'UFR – les contributions de l'UP.

Le budget formation et support est subdivisé entre le transversal (UFR) et les départements de formation de l'UFR.

Sa répartition est votée au conseil d'UFR.

Budget recherche

		Dotation globale (inv. + fonc.)	Fonctionnement			Investissement
			100%	80% dès le BI	20% fin juin 2020	100% dès le BI
CESCM	UMR 7302	48 000 €	43 200 €	34 560 €	8 640 €	4 800 €
MAPP	EA 2626	10 080 €	9 100 €	7 280 €	1 820 €	980 €
CRIHAM	EA 4270	33 000 €	29 700 €	23 760 €	5 940 €	3 300 €
RURALITES	EA 2252	14 000 €	12 600 €	10 080 €	2 520 €	1 400 €
CERCA	UMR 7295	81 000 €	64 600 €	51 680 €	12 920 €	16 400 €
MIGRINTER	UMR 7301	35 000 €	31 500 €	25 200 €	6 300 €	3 500 €
HERMA	EA 3811	17 600 €	15 850 €	12 680 €	3 170 €	1 750 €
GRESKO	EA 3815	24 500 €	22 000 €	17 600 €	4 400 €	2 500 €
CAPS	EA 4050	14 000 €	12 630 €	10 104 €	2 526 €	1 370 €
FEDERATION CESCM	FED 3482	4 000 €	4 000 €	3 200 €	800 €	0 €
FEDERATION RURALITES	FED 4229	5 000 €	5 000 €	4 000 €	1 000 €	0 €
TOTAL		286 180 €	250 180 €	200 144 €	50 036 €	36 000 €

La dotation globale recherche de l'UFR SHA 2021 a diminué de 8 250€ par rapport à 2020 :

- - 7 707€ en Fonctionnement
- - 543€ en Investissement

Se reporter au point 6 du PV du conseil d'UFR du 15 octobre 2020.

Budget formation et support – Investissement

L'enveloppe allouée par l'UP est de 108 465€, soit une baisse de 24% par rapport à 2020. Cela s'explique par le fait que le poids relatif du nombre d'étudiant.e.s en SHA baisse par rapport au nombre d'étudiant.e.s global de l'UP (malgré une stabilité en valeur absolue) et que la charge d'amortissement à l'échelle de l'UP est en baisse et donc que l'enveloppe consacrée à l'investissement diminue à l'échelle de l'UP.

Ci-dessous la proposition de répartition de l'enveloppe entre le transversal (UFR) et les départements.

	2020	2021
Investissement - Dotation UP formation et support	142 178 €	108 465 €
		-24%
Enveloppe allouée aux départements	20 000 €	15 000 €
		-25%
Enveloppe allouée au transversal (UFR)	122 178 €	93 465 €
		-24%
Reliquats fin d'exercice des départements	7 054 €	
	35,27%	

La baisse de 5000€ pour les départements ne devrait pas poser de problème étant donné que seulement 13000€ ont été dépensés sur le dernier exercice.

Un rappel des règles de répartition votées par le conseil d'UFR :

-Base fixe :

80% pour tous les départements

½ pour SIC

¼ pour Anthropologie

-Base variable :

20% en fonction des effectifs en licence et en master

Selon ces règles, voici la répartition de l'Investissement 2021 entre les départements :

Département	Effectifs L+M		Inv de base 80%	Inv effectifs 20%	Total Investissement
GEOGRAPHIE	345	8,25%	1 548 €	247 €	1 796 €
HISTOIRE	580	13,87%	1 548 €	416 €	1 964 €
HISTOIRE DE L'ART	351	8,39%	1 548 €	252 €	1 800 €
MUSICOLOGIE	228	5,45%	1 548 €	164 €	1 712 €
PHILOSOPHIE	197	4,71%	1 548 €	141 €	1 690 €
PSYCHOLOGIE	1881	44,97%	1 548 €	1 349 €	2 897 €
SOCIOLOGIE	549	13,12%	1 548 €	394 €	1 942 €
SIC	52	1,24%	774 €	37 €	811 €
ANTHROPOLOGIE			387 €	0 €	387 €
	4183	100,00%	12 000 €	3 000 €	15 000 €

Budget formation et support – Fonctionnement

L'enveloppe de fonctionnement à répartir entre le transversal (UFR) et les départements est la différence entre les **ressources** de l'UFR et les **crédits fléchés** de l'UFR.

A. Les ressources sont d'un montant total de 314 639€. Elles proviennent de la dotation UP et des ressources propres de l'UFR.

1. **La dotation UP** d'un montant total de 40 809€ est déterminée dans la lettre de cadrage budgétaire et est égale aux attributions moins les contributions.

Les attributions UP sont d'un montant de 1 184 908€.

1 - ATTRIBUTIONS DES MOYENS	1 184 908 €
Dotation de base	658 560 €
Dotation pour le fonctionnement du CFMI	64 000 €
Budget Apprentissage (3 formations)	23 379 €
FORMATION CONTINUE (UP PRO) 50% des recettes prévisionnelles sont attribuées à l'ouverture du budget, soit <u>38 841€</u> Le complément intervient en 2 temps (mars et octobre)	77 682 €
Retours sur locations de locaux	40 €
Ajustement exceptionnel NOF	155 000 €
Compensation pour perte de potentiel (décharges) 80% des heures N-1 x 50€	172 940 €
Compensation pour externalisation VTR (vérifications techniques réglementaires)	8 655 €
Compensation pour personnels contractuels recherche	24 652 €

Les contributions UP sont d'un montant de 1 144 099€.

2 - CONTRIBUTIONS AUX CHARGES	1 144 099,00 €
Rémunérations des personnels <u>contractuels</u> Biatss et enseignants	37 286,00 €
UB paie (heures complémentaires, vacances extérieures, étudiantes et des personnels)	1 074 070,00 €
Téléphone fixe (sur la base des consommations N-2 communiquées par IMédia)	8 811,00 €
Téléphone mobile (sur la base des consommations N-2 communiquées par IMédia)	1 049,00 €
Courrier (sur la base des consommations N-2 communiquées par la DLPI)	10 702,00 €
Vérifications techniques réglementaires des bâtiments (DLPI)	8 655,00 €
Contribution Microsoft EES (IMédia)	3 526,00 €

2. Les ressources propres de l'UFR sont d'un montant de 273 830€.

Rappel des règles votées par le conseil d'UFR (séance du 28/11/2019) : l'UFR prélève 12 % de frais de gestion sur les ventes des Cahiers de Civilisation Médiévale et sur le budget apprentissage.

4 - RESSOURCES PROPRES	273 830,00 €
DRAC - Subvention annuelle pour le fonctionnement du CFMI	245 630,00 €
Redevances sur les distributeurs Merling	18 000,00 €
Recettes de reprographie, cartes étudiantes et professionnelles, vente de goodies	3 000,00 €
12% de frais de gestion sur la vente des cahiers de civilisations médiévales du CESC	7 200,00 €

Dans le contexte de crise sanitaire, les redevances sur les distributeurs Merling pourraient être moindres du fait de la fermeture de l'UFR aux étudiant.e.s. Cependant cette réduction de ressources serait compensée par une diminution des dépenses, notamment d'entretien.

B. Les crédits fléchés sont d'un montant de 139 752€.

1. **Le budget apprentissage** est de 23 379€. L'UFR prélevant 12% de frais de gestion soit 2 805€, il reste à répartir 20 574€ sur la base du nombre d'inscrits entre les 3 formations.

	Formations apprentissage	Effectifs	%	Budget
Géographie	LP Agronomie Conseil et développement en agriculture	18	40,00%	8 229 €
Géographie	LP Agronomie Terroirs, Territoires, Gastronomies	7	15,56%	3 200 €
Psychologie	M2 Psychologie Ergonomie et psychologie du travail	20	44,44%	9 144 €
		45	100,00%	20 574 €

2. **Le fonctionnement du CFMI** : 54 000€

3. **Les contributions au SCD** : 40 000€

4. **Les enveloppes mutualisées** : 22 373€

Compte tenu du contexte sanitaire et de son impact sur le 1^{er} semestre de l'année 2021 sur les déplacements et l'organisation de manifestations, la commission des finances propose de diminuer certaines enveloppes : Culture -500€, Relations internationales -500€ et Voyages pédagogiques -2 000€.

L'enveloppe subventions aux associations étudiantes est ajustée par rapport aux demandes de subventions déjà reçues dans le cadre de l'appel 2021 pour 1 373€.

	2020	2021
Culture	3 000,00 €	2 500,00 €
Relations internationales	2 000,00 €	1 500,00 €
Voyages pédagogiques	10 000,00 €	8 000,00 €
Subventions aux associations étudiantes	6 000,00 €	1 373,00 €
Enveloppe Recherche Mutualisée	5 000,00 €	5 000,00 €
Comités de sélection	6 000,00 €	4 000,00 €
	32 000,00 €	22 373,00 €

Le montant de l'enveloppe de fonctionnement à répartir est donc de 174 887€.

Répartition de l'enveloppe de fonctionnement

Le montant de l'enveloppe nécessaire au fonctionnement des départements est de 110 000€ (hors contributions SCD).

Les règles de répartition votées par le conseil d'UFR sont les mêmes que celles pour l'enveloppe de l'investissement.

La répartition de la formation continue (FC) se fait comme suit :

- 50% pour le transversal (UFR)
- 50% pour les départements :
 - Au prorata des effectifs de l'année N-1 inscrits en FC
 - Avec un coefficient de 1 pour les contrats de professionnalisation et de 0,5 pour les reprises d'études

A. Enveloppe allouée aux départements

Le montant de l'enveloppe est de 106 000€. Il est calculé en partant des dépenses réalisées par les départements en 2018 (hors contributions SCD) pour un montant de 110 000€ auxquels sont retirés 4 000€ de dépenses de fournitures administratives et copieurs suite à leur centralisation, sur la base des dépenses réalisées entre 2017 et 2019.

Cette enveloppe de 106 000€ provient pour 38 841€ de la formation continue et pour 67159€ du fonctionnement.

La répartition des 67 159€ provenant du fonctionnement se fait ainsi :

Département	FONCTIONNEMENT				TOTAL
	Effectifs L+M		80%	20% / effectifs	
GEOGRAPHIE	345	8,25%	6 933 €	1 108 €	8 040 €
HISTOIRE	580	13,87%	6 933 €	1 862 €	8 795 €
HISTOIRE DE L'ART	351	8,39%	6 933 €	1 127 €	8 060 €
MUSICOLOGIE	228	5,45%	6 933 €	732 €	7 665 €
PHILOSOPHIE	197	4,71%	6 933 €	633 €	7 565 €
PSYCHOLOGIE	1881	44,97%	6 933 €	6 040 €	12 973 €
SOCIOLOGIE	549	13,12%	6 933 €	1 763 €	8 695 €
SIC	52	1,24%	3 466 €	167 €	3 633 €
ANTHROPOLOGIE			1 733 €	0 €	1 733 €
CFMI					
TOTAL	4183	100,00%	53 727 €	13 432 €	67 159 €

La répartition des 38 841€ des crédits de la formation se fait avec un coefficient de 1 pour les contrats de professionnalisation et de 0.5 pour les reprises d'études.

Les tableaux ci-dessous présentent la répartition du nombre de contrats pro et de reprises d'études par département (2019/2020).

CONTRATS PRO

Étiquettes de lignes	Nombre de Formation
Histoire de l'art et archéologie	3
Géographie	3
Psychologie	1
Sciences de l'information et de la communication	4
Total général	11

REPRISES ETUDES

Étiquettes de lignes	Nombre de Formation
Histoire	6
Centre de formation des musiciens intervenants	17
Psychologie	52
Géographie	5
Musicologie	3
Histoire de l'art et archéologie	5
Sociologie	9
Sciences de l'information et de la communication	4
Total général	101

La commission des finances propose d'ajuster les coefficients, les Contrats Pro rapportant plus d'argent que les Reprises d'Etudes.

	Contrats pro	Reprises d'études
TOTAL FC	41 097 €	52 766 €
NB INSCRITS	11	101
FC / INSCRITS	3 736 €	522 €
Coefficient actuel	1	0,5
Proposition de la commission des finances	4	1

Ce nouveau coefficient de 1 pour 4 proposé est un compromis entre le coefficient de 1 pour 0.5 actuel et un coefficient de 1 pour 7 qui est plus proche du vrai rapport ($3\,736 \div 522 = 7.16$). Il tient compte de la volonté de l'UFR de mutualiser les ressources, mais permet aussi de reconnaître l'investissement des enseignant.e.s et les plus grandes dépenses engendrées par les contrats de professionnalisation : intervenant.e.s extérieur.e.s, matériels, ouvrages,

Après une discussion sur la pertinence de cette modification, **un vote électronique est proposé pour valider le coefficient de 1 pour 4 : ce nouveau coefficient est adopté avec 14 voix pour, 4 voix contre et 8 votes blancs.**

Ce nouveau coefficient permet la répartition des crédits de la formation suivante :

Proposition commission des finances : 1/4					
CP : 4 / RE : 1					
Département	Contrat Pro	Rep Etudes	Tot coeff.	% FC	TOTAL
GEOGRAPHIE	3	5	17	11,72%	4 554 €
HISTOIRE		6	6	4,14%	1 607 €
HISTOIRE DE L'ART	3	5	17	11,72%	4 554 €
MUSICOLOGIE		3	3	2,07%	804 €
PHILOSOPHIE					
PSYCHOLOGIE	1	52	56	38,62%	15 001 €
SOCIOLOGIE		9	9	6,21%	2 411 €
SIC	4	4	20	13,79%	5 357 €
ANTHROPOLOGIE					
CFMI		17	17	11,72%	4 554 €
TOTAL	11	101	145	100,00%	38 841 €

Les crédits de formation continue seront versés aux départements dès le début de l'année 2021, mais l'UFR les reçoit en deux temps : en mars et octobre 2021.

B. Enveloppe allouée au transversal (UFR)

Le montant de cette enveloppe est donc de 71 692€. Il correspond au montant de l'enveloppe de fonctionnement à répartir moins l'enveloppe allouée aux départements mais auquel s'ajoute 2 805€ correspondant aux frais de gestion prélevés sur l'apprentissage.

Les prélèvements en début d'exercice 2021

Rappel des règles de répartition votées par le conseil d'UFR (séance du 28/11/2019) :

1- Les frais de reprographie :
Prélèvement unique en janvier sur la base des consommations N-1

- 2- Les frais d'affranchissement et de téléphone :
- Prélèvement unique en janvier sur la base des consommations N-2 (contribution lettre de cadrage)
 - Répartition entre le transversal, les départements et les laboratoires :
 - 48% pour le transversal
 - 20% pour les départements
 - 20% pour les laboratoires
 - 12% pour le CESCO
 - Répartition pour les départements et laboratoires basée sur le nombre de personnels rattachés à l'UFR SHA
 - Répartition revue uniquement au début de chaque contrat pluriannuel

A. Frais de reprographie

Compte tenu de la crise sanitaire et de ses impacts, l'année 2020 est considérée comme une année blanche. Les prélèvements sont donc reconduits sur la base des consommations de 2019.

Voici les prélèvements pour les départements :

Géographie	5,44 €
Histoire	5 674,60 €
Histoire de l'art et Archéologie	1 087,52 €
Musicologie	1 524,00 €
Philosophie	838,66 €
Psychologie	122,40 €
Sociologie	7 023,36 €
CFMI	526,56 €
SIC	372,00 €
	17 174,54 €

et pour les laboratoires :

CESCM	456,24 €
MAPP	44,00 €
CRIHAM	75,94 €
RURALITES	0,00 €
CERCA	0,00 €
MIGRINTER	0,00 €
HERMA	34,92 €
GRESKO	35,22 €
CAPS	0,00 €
	646,32 €

B. Frais de téléphone et d'affranchissement

Le montant des contributions UP (lettre de cadrage) est de 20 562€.

La répartition entre le transversal, les départements et les laboratoires se fait comme suit :

	Répartition	Montant
Transversal	48%	9 870 €
Départements	20%	4 112 €
Laboratoires	20%	4 112 €
CECSCM	12%	2 467 €
	100%	20 562 €

La répartition en fonction du nombre de personnels présents à l'UFR :

Départements d'enseignement

	Effectifs	Répartition	Montant
GEOGRAPHIE	18	12,68%	521 €
HISTOIRE	27	19,01%	782 €
HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE	16	11,27%	463 €
MUSICOLOGIE	9	6,34%	261 €
PHILOSOPHIE	8	5,63%	232 €
PSYCHOLOGIE	39	27,46%	1 129 €
SOCIOLOGIE	13	9,15%	376 €
CFMI	4,5	3,17%	130 €
SIC	4	2,82%	116 €
ANTHROPOLOGIE	3,5	2,46%	101 €
TOTAL	142	100,00%	4 112 €

Laboratoires de recherche

	Effectifs	Répartition	Montant
MAPP	8,5	6,27%	258 €
CRIHAM	25,5	18,82%	774 €
RURALITES	10,5	7,75%	319 €
CERCA	37	27,31%	1 123 €
MIGRINTER	19,5	14,39%	592 €
HERMA	11,5	8,49%	349 €
GRESKO	13,5	9,96%	410 €
CAPS	9,5	7,01%	288 €
TOTAL	135,5	100,00%	4 112 €

Le budget 2021 est voté électroniquement et approuvé par 21 voix pour et 4 votes blancs.

5. Attribution des subventions aux associations étudiantes

Deux demandes de subventions ont été soumises à la commission de la culture et de la vie associative qui s'est tenue le 5 novembre dernier. Ce faible nombre peut s'expliquer par la crise sanitaire qui ne permet pas pour le moment d'organiser des événements en groupes.

L'association Passage, association des étudiant.e.s de Philosophie, a fait une demande d'un montant de 853€ pour couvrir ses frais de fonctionnement et l'organisation de cafés philo, une soirée de cohésion et une collation de fin d'année.

L'association Cassini, association des étudiant.e.s de Géographie, a fait une demande d'un montant de 550€ pour couvrir ses frais de fonctionnement et l'organisation de cafés débats, de conférences et d'une sortie à la centrale nucléaire de Civaux.

La commission a examiné et accepté à l'unanimité ces demandes de subventions.

Ces subventions sont approuvées par le conseil par un vote électronique de 23 voix pour et 2 votes blancs.

Elles devront être approuvées par le conseil d'administration de l'UP en début d'année prochaine.

Echanges :

*Qu'en est-il du local pour le foyer étudiant autogéré ? Le projet de rénovation et d'agrandissement du bâtiment qui jouxte l'hôtel Fumé est au point mort, l'architecte des Bâtiments de France ayant mis un veto sur toute nouvelle construction. Lors du « dialogue immobilier » il y a quelques semaines, l'UFR a demandé à l'UP de maintenir ce projet en travaillant sur une réhabilitation du lieu avec extension sous forme d'une terrasse.

Concernant la longère au 36 rue de la chaîne les travaux n'ont finalement pas pu commencer. Une visite de l'architecte des Bâtiments de France est prévue pour vérifier l'éventuelle valeur historique de 2 auges se trouvant dans ce bâtiment. Les délais ne sont pas connus pour cette visite et le début des travaux de rénovation.

6. Point étudiant.e.s

Les étudiant.e.s connaissent de grandes difficultés en cette période de confinement qui a commencé le 30 octobre et doit se terminer le 15 décembre si la situation sanitaire le permet. La réouverture des universités n'est, quant à elle, pas prévue par le gouvernement avant le mois de février 2021.

Les étudiant.e.s souffrent d'une détresse morale due à leur isolement. Certain.e.s ont préféré rester dans leur logement étudiant à Poitiers pour bénéficier d'une meilleure connexion internet, mais se retrouvent donc seul.e.s et n'ont que des interactions numériques avec d'autres personnes. Les délégué.e.s et associations étudiant.e.s tentent d'être présent.e.s et de créer des moments d'écoute et de partage, mais ne sont pas formé.e.s pour venir en aide psychologiquement aux étudiant.e.s les plus en détresse. Des numéros de téléphone d'assistance tels que ceux du Service de Santé Universitaire et des assistantes sociales de l'UP, et d'autres ressources nationales vont être largement communiqués prochainement.

Côté études, il s'avère difficile de continuer à suivre les cours assidûment. La concentration pendant les cours en visioconférence est plus difficile à maintenir que pendant les cours en présentiel. Les étudiant.e.s souhaiteraient que les enseignant.e.s créent plus d'interactions pendant ces cours pour garder l'intérêt des étudiant.e.s et qu'ils.elles donnent le moins possible de cours de plus d'une heure. Les étudiant.e.s souhaiteraient également qu'il leur soit possible d'avoir des temps de pause entre les cours en visioconférence comme c'est le cas pour les cours assurés en présentiel. Il est donc demandé aux départements d'étudier la possibilité de diminuer la durée de chaque cours pour créer des temps de pause. De plus, la charge de travail est élevée en cette fin de semestre où beaucoup d'épreuves de contrôle continu sont organisées. Il est à noter que même des étudiant.e.s d'un bon niveau scolaire disent éprouver de fortes difficultés.

Les enseignant.e.s sont bien conscient.e.s des problématiques rencontrées par les étudiant.e.s. Ils.elles en rencontrent eux.elles-mêmes en se retrouvant face à des

étudiant.e.s sans visage puisque les problèmes de bande passante ne permettent pas aux étudiant.e.s d'allumer leurs caméras, et sans interaction possible quand la majorité a relâché son attention pendant le cours. Les problèmes de connexion internet des étudiant.e.s empêchent aussi parfois de diversifier les outils numériques qui pourraient être utilisés pendant un cours.

Les sondages faits par les élu.e.s étudiant.e.s auprès de leurs promotions pour connaître leur état d'esprit et leurs difficultés devraient être transmis au Comité Hygiène et Sécurité des Conditions de Travail. D'autre part, il serait opportun que les élu.e.s étudiant.e.s nomment un.e représentant.e à ce comité pour engager la discussion sur les mesures concrètes qui pourraient être prises pour venir en aide aux étudiant.e.s.

Face à cette détresse étudiante et au risque d'échec scolaire très grand pour de nombreu.x.ses étudiant.e.s, le conseil décide d'adresser un courrier à la présidence de l'université de Poitiers pour insister sur l'importance de la réouverture des universités le plus tôt possible.

Ce texte (joint en annexe) est approuvé à l'unanimité par un vote « à main levée ».

7. Point Biatss

Le travail à domicile est plutôt bien vécu dans l'ensemble. Certaines personnes se sentent tout de même isolées. Les deux ½ journées de présence possibles dans les locaux de l'UFR ne sont pas toujours jugées suffisantes. Certain.e.s se sentent isolé.e.s de leur N+1, de leurs collègues ainsi que des enseignant.e.s et des étudiant.e.s. Le travail à domicile rend également le traitement des dossiers papier plus difficile.

Le directeur invite une nouvelle fois les responsables de service, des départements et des laboratoires à veiller à garder des contacts réguliers avec leurs équipes.

8. Loi de Programmation de la Recherche

Dans une motion votée lors du dernier conseil le 19 novembre dernier, le conseil s'engageait à organiser une réunion virtuelle d'information sur la Loi de Programmation de la Recherche et demandait aux départements et laboratoires de se positionner sur une possible non-transmission des évaluations HCERES des masters et laboratoires.

Une réunion virtuelle a été organisée par Mathilde Carrive et Arnaud François le 30 novembre. Jusqu'à 80 personnes se sont connectées, essentiellement des étudiant.e.s, mais aussi des enseignant.e.s, enseignant.e.s-chercheu.r.se.s et BIATSS. Les échanges ont été nombreux et très riches.

Un diaporama qui présente la crise que traverse l'université et fait le point sur les principaux éléments de la loi telle qu'elle a été votée a été diffusé lors de cette réunion. Cette présentation sera transmise à tous et toutes très prochainement.

Concernant les évaluations HCERES, une large majorité de départements et de laboratoires se sont déclarés en faveur de leur rétention.

Le conseil propose qu'un texte expliquant les raisons de la démarche de rétention des évaluations soit rédigé et envoyé en lieu et place du dossier d'évaluation. Il sera rédigé par un collectif de collègues de plusieurs composantes et en cas de besoin soumis à discussion et au vote du conseil par voie électronique en se réservant la possibilité d'organiser un conseil exceptionnel si nécessaire.

9. Questions diverses

Vendredi 27 novembre, la Direction Générale des Services a prévenu par mail de l'arrêt des délégations de signature le 1^{er} décembre, jour de l'élection du/de la nouv.eau.elle président.e. Ce mail a été adressé aux direct.eur.rice.s d'UFR et aux responsables administratifs et financiers. C'est Claire Beausse, responsable du service financier, qui s'est chargée de transmettre cette information aux responsables de départements et aux laboratoires. Une information officielle plus anticipée eut été souhaitable. Le délai de 2 jours pour faire signer tout document était trop court. A ce jour, aucune date n'a été communiquée pour la mise en place des nouvelles délégations de signatures.

Les prochains rendez-vous :

Commission Formation : jeudi 17 décembre à 14h

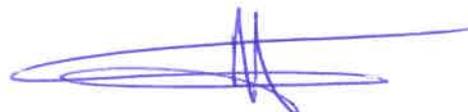
Conseil d'UFR : jeudi 21 janvier à 14h

Le responsable des services



Eric MARCEAU

Le Directeur



David CLARYS

La secrétaire de séance



Nadia SGOIFO

Annexe

Motions

1- Sur la décision de ne pas mettre au concours 2 postes vacants :

Le conseil de l'UFR SHA réuni le 3 décembre exprime son incompréhension face aux décisions du Président de l'Université sortant de ne pas mettre au concours dès 2021 un poste MCU de 16e section ainsi qu'un poste PU de 19e section et de les pourvoir par des ATER. En effet ceux-ci concernent les disciplines les moins encadrées de notre université, ce qui questionne quant aux fondements de la décision. Cette situation dégraderait encore les conditions de travail déjà difficiles dans les laboratoires et départements concernés. Le conseil d'UFR demande à la nouvelle Présidente et au Conseil d'Administration la mise au concours de ces 2 postes à la session synchronisée 2021 et soutient les démarches engagées dans ce sens par le Directeur de l'UFR.

Adoptée à l'unanimité moins une abstention

2- Sur la détresse étudiante et la nécessité de rouvrir les universités :

Le conseil d'UFR SHA, sur la base des témoignages des représentant.e.s étudiant.e.s et du constat des enseignant.e.s, tient à faire part de sa très profonde inquiétude face aux grandes difficultés, notamment psychologiques, auxquelles les étudiant.es de notre UFR font face. En conséquence de quoi, nous demandons que les instances de direction de l'université de Poitiers pèsent de tout leur poids pour obtenir l'ouverture urgente des universités.

Adoptée à l'unanimité

